

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 MAI 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Condé en Brie, le dix-huit mai deux mille quinze à dix-neuf heures sous la présidence de **Monsieur Eric ASSIER, Maire**.

Étaient présents : Mr Eric ASSIER, Mr Daniel ANTOINE, Mme Claudette BLAVIER, Mme Sandrine CHARPENTIER, Mme BENOIST Marie-Françoise, Mme Sandrine BOUR, Mr Mathieu COOREVITS, Mr Francis GARRET, Mr Eric MULLER, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, Mr Dominique REMOLU, Mme Muriel MAZUR,

Absents Excusés : Mr Jean-Jacques BELORGEY donne pouvoir à Mme Sandrine CHARPENTIER, Mr Aymeri PASTE DE ROCHEFORT donne pouvoir à M. Eric ASSIER,

Ordre du jour :

- ✓ *Approbation des comptes rendus du 23 Mars 2015, 13 Avril 2015 et 23 Avril 2015*
- ✓ *Délibération pour autoriser le Maire à signer les marchés de fin de procédure (Boulangerie et station-service)*
- ✓ *Délibération changement de destination budget annexe Café de la gare en budget annexe Boulangerie*
- ✓ *Délibération pour autoriser le Maire à représenter la Commune en cas de dépôt de plainte (partie civile)*
- ✓ *Délibération pour convention raccordement ERDF (6-10 grande rue)*
- ✓ *Délibération pour modification de l'équilibre du budget Communal 2015*
- ✓ *Questions Diverses*

- **Approbation des comptes rendus du 23 Mars 2015, 13 Avril 2015 et 23 Avril 2015 :**

Les comptes rendus du 23 mars 2015, 13 avril 2015 et 23 avril 2015 ont été approuvés à l'unanimité par les membres présents.

- **Délibération pour autoriser le Maire à signer les marchés de fin de procédure (Boulangerie et station-service) :**

Monsieur le Maire explique que suite aux appels d'offres en cours qui concernent la future boulangerie et le marché de fournitures de carburants, le maire doit être autorisé à signer le marché en fin de procédure après le choix de la commission d'appel d'offres.

Après ces explications, le Conseil municipal donne son accord.

- **Délibération changement de destination budget annexe Café de la gare en budget annexe Boulangerie :**

Monsieur le Maire explique que suite au projet de la nouvelle boulangerie, le budget « annexe » café de la gare doit changer de destination qui s'appellera budget « annexe » Boulangerie. Après ces explications, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

- **Délibération pour autoriser le Maire à représenter la Commune en cas de dépôt de plainte (partie civile) :**

Monsieur le Maire explique qu'en cas de dépôt de plainte avec constitution de partie civile, une délibération du Conseil est nécessaire. Après ces explications, le Conseil Municipal

à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à se constituer partie civile dans les procédures en cours et futures et ce pour toute la durée de son mandat.

- **Délibération pour convention raccordement ERDF (6-10 grande rue) :**

Monsieur le Maire explique qu'une convention entre la Commune et ERDF est nécessaire pour que chaque logement soit doté de son compteur individuel. Cette convention permettra également entre deux vacances de location de maintenir l'électricité dans les logements.

Après ces explications, le Conseil Municipal donne son accord pour établir cette convention.

- **Délibération pour modification de l'équilibre du budget Communal 2015 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de procéder à des modifications sur le budget communal 2015 suite à des crédits ouverts avant vote du budget à l'opération n°12 et qui n'ont pas été repris (dépenses d'investissement opération n°12 : + 24 397,02 €), ainsi que des crédits budgétaires insuffisants au chapitre 16 pour couvrir le remboursement du capital de la dette de l'exercice 2015 (les crédits ouverts sont de 70 000 € à l'article 1641 alors que le besoin est de 85 245,44 €.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

À l'unanimité des membres présents :

- D'approuver, comme suit, les modifications budgétaires pour le BUDGET COMMUNAL de l'exercice 2015 :

Section de fonctionnement :

Chapitre/Article	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
66	643,02			
023		643,02		
Total	643,02	643,02		

Total de la dépense de fonctionnement : 497 900,72 €

Total de la recette de fonctionnement : 497 900,72 €

Section d'investissement :

Chapitre/Article	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
021				643,02
024				39 000,00
1641		15 246,00		
21318 OP 12		24 397,02		
Total		39 643,02		39 643,02

Total de la dépense d'investissement : 549 932,42 €

Total de la recette d'investissement : 549 932,42 €

- **Questions Diverses :**

Source alimentant la Commune de Condé en Brie :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier qu'il a reçu du GROUPEMENT FORESTIER DES CLANNERIES via leur cabinet d'avocats « DERUELLE ASSOCIES » qui concerne l'ancienne source alimentant la Commune de Condé en Brie.

Travaux rue de Celles :

Les travaux de réfection de la route ont été effectués plus tôt que prévu.

6-10 grande rue :

Des devis ont été demandés à des électriciens pour effectuer les travaux qui n'ont pas été finalisés.

Garages situés derrière le 6-10 grande rue :

Les tôles de couverture ont été changées et les garages seront bientôt « à louer ».

Le lavoir :

La toiture a été vandalisée. Un dépôt de plainte sera déposé pour vandalisme d'un bien public.

Aire de jeux :

Quelques jeux sont endommagés. Un courrier a été envoyé à BOIS D'ORAINES.

Places de stationnement :

Demande d'amélioration sur la matérialisation des places de stationnement qui se situent devant l'ancienne Mairie.

Des voitures se garent devant l'ancienne Mairie sur l'emplacement d'interdiction de stationner. Il a été suggéré, d'appeler la gendarmerie. Un parking est à disposition rue de l'Arquebuse et un projet de parking sera bientôt créé derrière le 6-10 grande rue.

Rue de l'Arquebuse :

Réflexion sur le mur détérioré. Une déclaration de permis de démolir sera déposée à la Direction régionale des affaires culturelles de Picardie ainsi qu'au service Départemental des territoires de l'Aisne, photos à l'appui.

Problème de vitesse dans la Commune :

Il a été évoqué le problème de vitesse excessive dans les rues : de Chaury, du Château et de Celles. Un groupe de travail est chargé de réfléchir aux moyens de réduire cette vitesse. Le projet devra être chiffré.

14 juillet :

La commission des Sports, Loisirs, Fêtes et Jeunesse à la charge de l'organisation et doit notamment faire le point des jeux nécessaires à l'après-midi récréative. Réponse avant le 8 juin.

Place de l'église :

La place de l'église manque d'éclairage (lampadaire/projecteur). Un point général sur l'éclairage public sera fait prochainement.

Rue de Chaury :

Les piétons avec poussette sont obligés de marcher sur la chaussée puisque les trottoirs sont occupés par des voitures en stationnement. Cet endroit se trouvant pas très loin du virage de Courtigy, les piétons se trouvent alors dans une situation extrêmement dangereuse.

Selon le code de la route, le stationnement est interdit sur les trottoirs. Ce sujet sera également traité par le groupe de travail précédemment nommé.

Séance levée à 20H27

Prochain Conseil, Lundi 15 Juin à 19H00